



## Opération de Développement Rural

**RAPPORT ANNUEL 2017**

## INTRODUCTION

La commune de Hamoir en est à son deuxième Programme Communal de Développement Rural. Celui-ci a été approuvé par le Gouvernement wallon le 7 juin 2012 pour une durée de 10 ans. Le présent rapport fait le bilan annuel de cette nouvelle Opération de Développement Rural.

Pour rappel, le premier PCDR a été approuvé le 21 novembre 1996 pour une durée de 5 ans. Outre les diverses actions et projets non subventionnés par le développement rural, quatre conventions-exécution ont été réalisées : aménagement de la place du Wez à Comblain-la-Tour, aménagement de la Maison du Piqueur à Hamoir, aménagement de la Maison de village à Filot, aménagement de la salle Les Amis Réunis à Fairon. Le décompte final d'un de ces projets étant inférieur à 10 ans, un rapport comptable pour celui-ci est présenté dans ce rapport.

En résumé, l'annexe 1 « Situation Générale de l'Opération », l'annexe 2 « Tableau détaillant l'avancement physique et financier d'un projet en phase d'exécution des travaux » et l'annexe 4 « Rapport de la Commission Locale de Développement Rural » se rapportent à la nouvelle ODR tandis que l'annexe 3 « Rapport comptable et fonctionnement d'un projet terminé » concerne l'ODR précédente. En outre, le rapport annuel de CCATM-CLDR est intégré à la fin de ce rapport.

## **Introduction : réalisations du programme d'actions**

Plusieurs activités et aménagements en lien avec le programme d'actions du PCDR sont en cours de réalisation ou ont été réalisés par les services publics et/ou des citoyens :

- Travaux de voirie et d'égouttage dans le centre de Hamoir
- Nettoyage des berges : opération BE-WAPP
- Rédaction d'un pré-projet de règlement pour les emplacements de terrasses
- Réponse à l'appel à projets Prime'Vert pour l'aménagement de la Place Del Cour (projet non-retenu)
- Réalisation d'un tronçon de voirie entre Comblain-la-Tour et Comblain-au-Pont
- Rénovation de la salle Talier (2<sup>e</sup> phase)
- Lotissement Es-Thier : présentation des projets devant un jury
- RAVeL : réalisation du tronçon entre Comblain-la-Tour et Fairon
- Lotissement Eloy à Filot : réalisation d'une enquête publique, travaux en cours.
- Hameau de Xhignesse
- Sécurisation du piétonnier à Comblain-la-Tour : finalisation du dossier technique
- Collaboration avec la SNCB pour la réalisation d'un parking d'éco-voiturage : préparation du dossier pour la demande de permis d'urbanisme
- Travaux de dépollution sur le futur îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour + réalisation d'une enquête publique
- Agrandissement de l'école de Fairon : dépôt du dossier et obtention du permis d'urbanisme
- Remplacement de la chaudière et isolation de la toiture (en cours) à l'école de Comblain-la-Tour
- Lancement de la procédure de marché public pour la réalisation d'emplacements 15 minutes dans le centre de Hamoir
- Actions menées par le Conseil des enfants afin d'éviter le dépôt sauvage de mégots de cigarettes
- Acquisition de 3 radars préventifs afin de renforcer la sécurité dans les villages (et 1 radar répressif par la zone de Police)
- Modification de la limitation de vitesse dans la traversée de Fairon
- Organisation d'une séance d'information sur la nouvelle législation prévue par le Code de Développement Territorial à destination des CCATM des communes voisines
- Travaux Eglise de Xhignesse : constitution d'un dossier pour la 2<sup>e</sup> phase relative à la rénovation intérieure du bâtiment
- Réfection du ponceau du Néblon

## ANNEXE 1 : SITUATION GENERALE DE L'OPERATION

### 1. Tableau des projets réalisés

Priorité du PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)

### 2. Tableau des projets en cours.

Priorité PCDR	Numéro projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Stade d'avancement du projet
1	1	Ajout du chaînon manquant au RAVeL 5 de l'Ourthe entre Comblain-la-Tour et Hamoir en vue d'améliorer la mobilité douce intervillages et de favoriser le développement touristique	A déterminer	Direction Générale Opérationnelle de la Mobilité et des Voies hydrauliques (DGO2)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Permis d'urbanisme octroyé</li> <li>- Permis pour le tronçon Fairon-Hamoir prolongé jusqu'au 30.09.17</li> <li>- Permis pour le tronçon Comblain-la-Tour – Fairon prolongé jusqu'au 22.12.17</li> <li>- 1<sup>re</sup> partie du marché attribuée à l'entrepreneur Legros</li> <li>- Premier tronçon terminé</li> <li>- Réalisation du 2<sup>e</sup> tronçon Comblain-Fairon – Hamoir en cours</li> </ul>
1	2	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Estimation du marché en 5 lots (2017) : 1.554.000 €	Développement rural  Convention-faisabilité : 38.506,56 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Signature de la convention-faisabilité par le Ministre le 17.01.14 pour la 1<sup>re</sup> phase.</li> <li>- Marché de service attribué en 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture.</li> <li>- Avant-projet approuvé par la RW le 27.01.16</li> <li>- Approbation du Cahier des Charges et de la proposition de convention-réalisation par le Conseil communal le 27.10.16</li> <li>- Signature de la convention-réalisation par le Ministre le 25.04.17.</li> <li>- Lancement de la procédure d'adjudication (marché scindé en 5 lots pour en réduire le coût)</li> </ul>

1	4	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments Développement rural	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de demander une convention-faisabilité DR</li> <li>- Demande de subside dans le cadre des crédits d'impulsion – dossier non retenu</li> <li>- Décision de la CCATM-CLDR et du Conseil communal de fusionner la fiche 1.4 avec la fiche 3.2 « acquisition d'un terrain en vue d'y créer un espace de parking et de convivialité » et de réaliser le projet en deux phases.</li> <li>- Echanges en cours avec la DGO1 pour la sécurisation de la nationale (réunion le 23.01.18 avec la DGO1 et la DGO3)</li> </ul>
1	5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rencontre avec le CRECCIDE en février 2013</li> <li>- Rencontre avec la Teignouse</li> </ul>
1	6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'un éco-passeur au 1/12/2012</li> <li>- Projet 31 communes au soleil (étude approfondie des 5 bâtiments communaux les plus énergivores)</li> <li>- Réalisation d'un plan d'investissement pluriannuel</li> <li>- Adhésion POLLEC</li> <li>- Poursuite des actions de rénovation et d'isolation des bâtiments communaux (école de Comblain-la-Tour et étude pour l'Eglise de Xhignesse)</li> </ul>
1	7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : à déterminer	SPAQuE Wallonie	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Zoning de Comblain-la-Tour : travaux de dépollution du sol clôturés.</li> <li>- Etude d'une collaboration avec la SPI : réalisation d'une enquête publique et présentation du projet aux riverains le 29.08.17</li> </ul>

1	8	Poursuivre la réalisation de liaisons entre les lieux de vie et améliorer la cohabitation entre les différents types d'usagers des chemins et sentiers en vue d'améliorer la mobilité douce	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de trottoirs Rue du Combattant et Route de Xhoris en 2014</li> <li>- Etude d'une liaison piétonne entre le quai de l'Ourthe (RAVeL) et le terrain de football de Comblain-la-Tour (crédits d'impulsion)</li> <li>- Réalisation d'un plan définitif du projet</li> <li>- Réflexion sur la mobilité douce en cours au sein du PCDN</li> <li>- Réflexion sur les possibilités de liaisons lentes rejoignant le RAVeL (futur zoning de Comblain-la-Tour, hall omnisports)</li> </ul>
1	9	Réalisation d'aménagements de sécurité sur la route d'Insegotte, rue Es Thier, rue de Hittin, à Werbeucommune et au Chirmont en vue d'aménager des zones 30 Km/h	221.347,72 € (estimé)	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements réalisés à Werbeucommune, au Chirmont, rues d'Insegotte et de Godinry à Filot.</li> <li>- Création de zones 30 dans le centre de Fairon, et de Filot (2014)</li> <li>- Rue Es Thier : aménagements provisoires (chicanes) pendant l'été (2014)</li> <li>- Rue de Hittin : intégration de la problématique dans l'étude d'égouttage (2014)</li> <li>- Egouttage rue de Hittin</li> <li>- Changement de la limitation de vitesse dans la traversée de Comblain-Fairon</li> </ul>
1	10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	SPW DGO4 – Département du Patrimoine – direction de la restauration	Travaux terminés pour la phase 1 (extérieur de l'église) Contact pris avec le bureau PHD pour l'étude de la phase 2 (réfection et rénovation de l'intérieur)
1	12	Actions d'information et de sensibilisation en matière d'environnement	A déterminer	SPW DGO3 – engagement d'un éco-conseiller Wallonie – subside Emball'agir	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Engagement d'un éco-conseiller et d'un éco-passeur</li> <li>- Journée de l'environnement</li> <li>- Journée de l'arbre</li> <li>- Création d'une cellule « Cadre de vie »</li> <li>- Gestion différenciée des espaces verts</li> <li>- Mise en place d'un PCDN</li> </ul>

1	13	Amélioration de la communication	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Amélioration du site Internet communal suite au rapport de la Région wallonne</li> <li>- Création et mises à jour régulières d'un Guide des Informations pratiques par le Conseil communal des seniors</li> <li>- Application mobile « Hamoir »</li> <li>- Page de l'Administration communale sur les réseaux sociaux</li> </ul>
1	15	Création d'activités de loisirs et d'hébergements touristiques à proximité du hall omnisports afin de développer le tourisme dans la Commune	10.632.316,50 € (estimé)	SPW DGO3 CGT Fonds FEDER Fonds privés	Réflexion sur l'aménagement d'un complexe sportif et la reconversion du camping (étude de type master plan réalisée sur le centre de Hamoir)
2	2	Mise en valeur du patrimoine	A déterminer	A déterminer	Réfection de murs de cimetières en cours
2	5	Création d'un réseau de circuits cyclotouristes afin de développer le tourisme	A déterminer	A déterminer	Projet de réseau cycliste à points nœuds en Ourthe-Vesdre-Amblève (CyclOVA)
2	6	Mise en œuvre de Zones d'Aménagement Communal Concerté (ZACC) en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	-	<ul style="list-style-type: none"> <li>- RUE pour la ZACC du Chirmont approuvé par la Région wallonne</li> <li>- Introduction du permis d'urbanisation en 2017 (recalé en raison de la nécessité de réaliser une étude d'incidence complémentaire)</li> </ul>
2	7	Aménagement du « Quartier Nord », en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Approbation du RUE par le Conseil communal pour la ZACC couvrant une partie de la zone</li> <li>- Abrogation du PCA par le Gouvernement wallon le 11 novembre 2015</li> <li>- étude master plan réalisée sur le centre de Hamoir</li> </ul>
2	8	Rénovation de la salle Talier et de ses abords	A déterminer	Fonds propres	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Petits travaux (chauffage, peinture, éléments techniques de scène) réalisés en 2015, 2016 et 2017.</li> <li>- Subside UREBA octroyé pour l'isolation du sas d'entrée.</li> </ul>

2	9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Développement rural Petit Patrimoine Populaire Wallon	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pré-fleuri et installation de mats et de drapeaux</li> <li>- 04.2017 : projet rendu dans le cadre de l'appel à projet Prime'Vert : non retenu</li> <li>- 02.2018 : projet rendu dans le cadre de l'appel à projet de la Ministre De Bue</li> </ul>
3	2	Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité, de l'habitat et du parking à proximité de la Maison de village	A déterminer	A déterminer	Décision de la CCATM-CLDR de fusionner cette fiche avec la fiche 1.4 « Filot »
3	3	Mise en place de technologies faisant appel aux énergies renouvelables	A déterminer	UREBA	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installation d'une pompe à chaleur à l'école communale de Hamoir</li> <li>- Etude de faisabilité pour la création d'une turbine dans le biais du Néblon : avis négatif.</li> </ul>
3	4	Réhabilitation de l'ancienne voie de chemin de fer vicinal en vue de relier le RAVeL 5 de l'Ourthe et la Transferrusienne	A déterminer	A déterminer	Signalisation temporaire installée
3	8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aménagements de nouveaux bureaux dans l'Administration communale</li> <li>- Travaux de mise en conformité de l'électricité (2<sup>e</sup> phase)</li> <li>- Introduction d'une candidature au Fonds Forgeur pour la rénovation de la Maison communale (non retenu)</li> <li>- Désignation d'un auteur de projet (bureau PHD) pour réaliser un espace multisports et de convivialité dans le parc (en lien avec la fiche 1.2) : recentrage du projet vers le complexe sportif</li> <li>- Aménagement d'un espace didactique et d'une zone de végétation locale et régionale dans le parc de l'Administration communale réalisé par le PCDN</li> </ul>



3	9	Création de logements	A déterminer		Acquisition d'une propriété : maison (ILA), appartement géré par la commune, entrepôts à destination de l'OT, Initiative de lotissements.
3	10	Acquisition, restauration et aménagement de bâtiments intéressants à préserver	A déterminer	A déterminer	Réflexion sur la réfection du Château communal

### 3. Tableau des projets en attente

Priorité PCDR	Numéro du projet	Intitulé du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	Programmation du projet
1	3	Aménagement de la Maison Biron et intégration de l'ensemble du bâtiment dans le parc Biron à aménager	1.684.164,86 € (estimé)	Développement rural  Espaces verts	Dans les 4 ans Dans le cadre du PwDR 2007-2013 (mesure 321), un ordinateur avec imprimante a été installé à la bibliothèque
1	11	Aménagement d'une prise d'eau sur le ruisseau « de Dessus Sparmont » en vue d'améliorer la protection du ruisseau « de Monts des Prés », dit « du Blokai »	94.672,82 € (estimé)	Développement rural	Dans les 4 ans Fait partie du programme d'actions du Contrat Rivière
1	14	Fairon : réorganiser la circulation entre les différents lieux de vie au profit des modes doux en recréant l'identité du village, de la convivialité et en mettant en valeur le patrimoine	40.000 € (phase 1)	Développement rural	Dans les 9 ans A coordonner avec l'étude d'égouttage et le projet de station d'épuration avec la SPGE
2	1	Création de logements passifs à loyers modérés dans le parc Biron	1.562.307,54 € (estimé)	Développement rural	Dans les 9 ans
2	3	Construire l'image de Comblain-la-Tour comme capitale européenne du jazz	A déterminer	A déterminer	Dans les 9 ans (compromis suite à la disparition du festival du jazz)
2	4	Aménagements de convivialité et mise en place d'une épuration autonome groupée dans la rue du Vicinal	904.858,81 € (estimé)	Développement rural	Dans les 9 ans
3	1	Aménagement de l'ancien presbytère	A déterminer	A déterminer	Dans les 5 ans
3	5	Création d'un comité culturel	A déterminer	A déterminer	Dans les 2 ans
3	6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	Dans les 4 ans Réflexion sur l'intégration d'un atelier rural au projet de zoning à Comblain-la-Tour
3	7	Création d'une Agence de Développement Local (ADL)	A déterminer	DGO6	Dans les 9 ans
3	11	Création d'un réseau de chaleur dans le centre de Hamoir	A déterminer	A déterminer	Dans les 9 ans

#### 4. Tableau des projets abandonnés

<b>Priorité du PCDR</b>	<b>Numéro du projet</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Raison de l'abandon</b>

#### 5. Tableau des initiatives nouvelles

<b>Description du constat qui justifie l'initiative</b>	<b>Objectifs rencontrés du PCDR</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Montant du projet à 100%</b>	<b>Pouvoir(s) subsidiant(s)</b>	<b>Justification de l'initiative</b>

**ANNEXE 2 : TABLEAU DETAILLANT L'AVANCEMENT PHYSIQUE ET FINANCIER D'UN PROJET EN PHASE D'EXECUTION DE TRAVAUX**

<b>Année de la convention-faisabilité</b>	<b>Type de programme (biffer les mentions inutiles)</b>	<b>Intitulé du projet</b>	<b>Objectif du projet</b>	<b>Montant du subside</b>
2014	PCDR classique <del>PwDR 2007-2008</del>	Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale	Aménager une salle de réunion, une bibliothèque et un Espace Public Numérique dans un bâtiment à restaurer	38.506,56 € (provision pour l'étude)
<b>Etats d'avancement physique du projet :</b>				<b>Date :</b>
Désignation de l'auteur de projet :				9 mars 2015
Approbation de l'avant-projet par l'A.C.				4 décembre 2015
Approbation de l'avant-projet par la R.W				27 janvier 2016
Approbation du projet par l'A.C.				27 octobre 2016
Approbation du projet par le Ministre				25 avril 2017
Adjudication :				août 2017
Décision d'attribution du marché				
Approbation de l'attribution du marché par le Ministre				
Début des travaux				
Réception provisoire				
Décompte final				
Réception définitive				
<b>Etat d'avancement financier du projet :</b>				<b>Montant :</b>
Montant conventionné à 100%				
Montant du subside développement rural				
Montants cumulés payés à l'entrepreneur				

**ANNEXE 3 : TABLEAU RAPPORT COMPTABLE ET FONCTIONNEMENT D'UN PROJET TERMINE (Décompte final < 10 ans)**

Année de la convention	Type de programme (biffer les mentions inutiles)	Intitulé du projet	Objectif du projet	Décompte final	
				Montant	Date approbation
2003 (ancien PCDR)	PCDR classique PDR 2000-2006 <del>Phasing out objectif 1 2000-2006</del> PwDR 2007-2008	Aménagement salle « Les amis réunis » à Fairon	Transformation de la salle les amis réunis en maison de village	647.884.30€	12/02/2010

<b>Etat du patrimoine :</b>				
<b>Le bien est-il toujours propriété communale ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si non, merci de répondre aux questions ci-dessous</b>				
Date d'approbation ou de demande d'approbation par le Ministre de l'acte de vente				
Montant de la vente				
Modalités de réaffectation du montant de la vente				
<b>Le bien est-il loué ?</b>			<b>Oui</b>	<b>Non</b>
<b>Si le patrimoine est loué à des tiers et fait donc l'objet d'une cession des droits immobiliers, merci de répondre aux questions ci-après. Egalement, il est nécessaire de joindre un extrait de la comptabilité communale relative au patrimoine en question.</b>				
Date d'approbation de la convention de location par le Ministre (article 3 de la convention)				
Recettes générées par l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Charges liées à l'exploitation du patrimoine	Type	Montant annuel		
Bénéfices = recettes moins charges		Montant annuel		
Réaffectation des bénéfices				
<b>Fonctionnement du projet et utilisation du bien</b>				
Description des types d'activités menées dans le cadre du projet	Les locaux sont utilisés pour les activités suivantes : atelier théâtre, atelier cirque, espace jeune, jeu de cartes (commission des aînés), repas et garderie de l'école, tennis de table, cours de cuisine, repas-spectacle et réunion des différentes associations locales (comité de St Nicolas, comité scolaire, club du tennis de table, patro, etc.). En outre, les locaux sont mis à la disposition de la population pour des repas et des fêtes familiaux (communion, mariage, enterrement, etc.).			
Impact des activités sur emploi	Engagement de personnel d'entretien			

#### ANNEXE 4 : RAPPORT DE LA CCATM-CLDR

Le rapport annuel de la CCATM-CLDR est joint à ce rapport.

<b>Année de l'installation de la CCATM-CLDR</b>	<b>Année d'approbation du Règlement d'ordre intérieur</b>	<b>Dernière date de la modification de composition de la CCATM-CLDR</b>	<b>Dernière date de modification du Règlement d'ordre intérieur</b>
2008	2008	Nouvelle composition approuvée par le Conseil communal le 23 décembre 2013	24/01/2014
<b>Date des réunions durant l'année écoulée</b>	23 janvier 2017	<b>Nombre de présents</b>	18 participants
	13 mars 2017		16 participants
	12 juin 2017		19 participants
	25 septembre 2017		16 participants
	14 novembre 2017		16 participants
	18 décembre 2017		19 participants

## Réflexion sur l'opération de développement rural

Une synthèse des dossiers traités lors des six réunions organisées en 2017 est présentée ci-dessous. Le rapport joint en annexe présente le détail des réunions et des initiatives de la commission.

En 2017, les membres ont traité les dossiers suivants :

- Fiche-projet 1.2 « Maison rurale » : suivi de l'évolution du dossier (signature de la convention-réalisation par le Ministre Collin, lancement de la procédure d'adjudication et analyse des offres)
- Fiche-projet 1.4 « Voie lente entre Hamoir et Filot » : poursuite des négociations avec le SPW-DGO1 pour la concrétisation de la liaison lente et la sécurisation de la traversée dans le village
- Fiche-projet 2.9 « Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine » : projet rendu dans le cadre de l'appel à projets Prime'Vert en avril 2017 (non retenu) et l'appel à projets de la Ministre De Bue (février 2018)
- Suivi du dossier de collaboration avec la SPI pour la création d'un îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour
- Etude masterplan sur le centre de Hamoir : étude réalisée par le bureau Pluris afin de définir les orientations en matière de développement communal
- Dossiers de mobilité : parking d'éco-voiturage à la gare de Hamoir, aménagement d'un sentier à Comblain-la-Tour, état d'avancement du RAVeL de l'Ourthe (fiche 1.1), limitation de vitesse, emplacements 15 minutes, etc.
- Code de Développement Territorial entré en vigueur en juin 2017 : présentation des changements majeurs et organisation d'une séance d'information à destination des CCATM des communes voisines
- Remise d'avis sur des permis d'urbanisme
- Remise d'avis sur des projets de lotissement
- Réflexion sur l'aménagement d'un complexe sportif et la reconversion du camping communal : recherche de subsides auprès d'infraports (/fiche 1.15)
- Réflexion sur la candidature à un appel à projets en lien avec la création de logements tremplins et d'un cabinet rural dans les locaux de la gare

## Propositions de projets à entreprendre

<b>Numéro fiche-projet</b>	1.4
<b>Intitulé du projet</b>	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking
<b>Priorité du projet</b>	1
<b>Calendrier d'exécution</b>	En 2018, la commune poursuivra les négociations avec le SPW-DGO1 pour la concrétisation de la liaison lente entre Hamoir et Filot et la sécurisation de la traversée dans le village de Filot.
<b>Numéro fiche-projet</b>	2.9
<b>Intitulé du projet</b>	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et mise en valeur du patrimoine
<b>Priorité du projet</b>	2
<b>Calendrier d'exécution</b>	Poursuite des recherches de subsides potentiels pour la concrétisation de ce projet (appels à projets, ...)

## ANNEXE 5 : PROGRAMMATION DANS LES TROIS ANS AVEC RECHERCHE DES MOYENS FINANCIERS

	Priorité PCDR	Intitulé et numéro du projet	Montant du projet à 100%	Pouvoir(s) subsidiant(s)	
				Dénomination	Pourcentage intervention
Année rapport annuel + 1 an (2018)	1.4 et 3.2	Aménagement d'une voie lente sécurisée entre Filot et Hamoir et d'un espace de repos avec du parking  Acquisition d'un terrain en vue de créer un espace de convivialité et du parking à proximité de la Maison de village	1.589.036,61 € (estimé)	SPW DGO Routes et bâtiments DGO3 – direction du développement rural	- SPW DGO Routes et bâtiments : 100 % de la liaison - Développement rural 60 % des espaces publics - Commune 40 % des espaces publics
	1.6	Actions pour une meilleure gestion énergétique des bâtiments communaux	A déterminer	UREBA	A déterminer
	1.7	Création de deux zones d'activités économiques, en collaboration avec la SPI, en vue de développer le secteur économique	Comblain-la-Tour : 2.350.000 € Filot : abandonné	Wallonie	Comblain-la-Tour : <u>Wallonie</u> : 100 % de l'assainissement du site et 70-75 % des infrastructures et de la reconnaissance de zone
	2.6	Mise en œuvre de ZACC en vue d'y développer de l'habitat	A déterminer	A déterminer	A déterminer
	2.9	Aménagement de la Place Del Cour et de ses abords dans une optique de convivialité et de mise en valeur du patrimoine	A déterminer	Wallonie	
Année rapport annuel + 2 ans (2019)	1.5	Création d'un Conseil communal des jeunes	Engagement d'une personne à mi-temps 5000 €/an en frais de fonctionnement	A déterminer (recherches en cours)	A déterminer
	1.10	Restaurer et mettre en valeur l'Eglise Saint-Pierre à Xhignesse, patrimoine exceptionnel de Wallonie, à des fins patrimoniales, culturelles et touristiques	228.460,10 € (phase 1)	DGO4 – direction de la restauration	95 % Etude partiellement réalisée pour la restauration intérieure



	3.8	Aménagement de l'Administration communale et de son parc en vue d'améliorer les services à la population et de développer la convivialité	A déterminer	Wallonie PCDN	A déterminer
	2.7	Aménagement du « Quartier nord » en lien avec la révision du Plan Communal d'Aménagement, en vue de redynamiser le centre de Hamoir	A déterminer	Wallonie	A déterminer
Année rapport annuel + 3 ans (2020)	3.6	Création d'un atelier rural	A déterminer	Développement rural	A déterminer



**Rapport de la Commission Locale de  
Développement Rural<sup>1</sup>**

**2017**

---

<sup>1</sup> Ce rapport est établi conformément au décret du 11 avril 2014 (article 9).

## 1. Etat d'avancement de l'Opération de Développement Rural (ODR)

Décision du Conseil communal de mener une ODR	22 février 2007
Approbation du PCDR par la CLDR	24 novembre 2011
Approbation du PCDR par le Conseil communal	15 décembre 2011
Présentation en CRAT	1 <sup>er</sup> février 2012
Approbation du PCDR par le Gouvernement wallon	7 juin 2012
Durée de validité du PCDR	10 ans (2022)
Convention en cours :	
Maison rurale	
- Convention-faisabilité	17 janvier 2014
- Convention-réalisation	25 avril 2017

## 2. Les réunions de la CCATM-CLDR en 2017

La CCATM-CLDR a été approuvée par les autorités régionales le 24 janvier 2014. Elle s'est réunie à six reprises en 2017. Les PV des réunions sont annexés à ce rapport.

### **CCATM-CLDR du 23 janvier 2017**

La séance du 23 janvier 2017 a permis de procéder à l'état d'avancement du dossier relatif à l'aménagement d'une Maison rurale sur le site de l'Administration communale. Elle s'est poursuivie par une demande d'avis des membres sur divers projets de lotissements et une information de ces derniers sur l'évolution des dossiers en cours (liaison lente entre Filot et Hamoir, dossiers liés à la mobilité et à la sécurité routière, etc.).

### **CCATM-CLDR du 13 mars 2017**

La réunion a consisté en une présentation et une approbation du rapport annuel de l'opération de développement rural pour l'année 2016. Elle s'est poursuivie par une présentation du projet de réalisation d'emplacements 15 minutes dans le centre de Hamoir. Les membres ont été informés de l'inscription du projet de la Place Del Cour à l'appel à projets Prime'Vert. La séance s'est clôturée par une présentation de l'évolution des dossiers en cours tels que le RAVEl, le parking d'éco-voiturage, les projets de lotissements, etc.

### **CCATM-CLDR du 12 juin 2017**

La réunion du 12 juin a permis aux membres de prendre connaissance des nouvelles réglementations prévues dans le Code de Développement Territorial entré en vigueur en juin 2017. Le projet de création d'un îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour en collaboration avec la SPI a ensuite été présenté aux membres. L'évolution des différents dossiers en cours leur a finalement été soumise.

### **CCATM-CLDR du 25 septembre 2017**

Les membres de la commission ont pris connaissance de l'évolution du dossier relatif à l'aménagement de la Maison rurale : suite à la signature de la convention-réalisation par le Ministre de la Ruralité, la procédure d'adjudication a été lancée. La commune a toutefois informé les membres d'une seconde mise en adjudication prévoyant une scission du marché en 5 lots afin d'en réduire le coût.

### **CCATM-CLDR du 14 novembre 2017**

La séance a consisté en une présentation du projet de résidence service à Filot pour lequel les membres ont émis un avis favorable. L'évolution du projet des emplacements 15 minutes leur a ensuite été soumise. La séance s'est poursuivie par une présentation des projets de lotissements en cours. Les membres ont été informés de la réalisation d'un dossier relatif à la réfection intérieure de l'église de Xhignesse. Ils ont finalement pris connaissance du lancement d'une étude de type masterplan sur le centre de Hamoir.

### **CCATM-CLDR du 18 décembre 2017**

La réunion du 18 décembre 2017 était principalement consacrée à l'évolution de tous les dossiers abordés en commission au cours de l'année 2017 (RAVeL, piétonnier, lotissements, parking éco-voiturage, règlement terrasses, etc.). Les premiers résultats de l'étude masterplan ont finalement été présentés. Parmi ces derniers, on retrouvait l'insuffisance de services à destination de l'enfance et des seniors, l'absence de circulation piétonne dans certains quartiers ou encore le manque d'une identité communale forte.

### **3. Initiatives de la CCATM-CLDR**

Parmi les initiatives des membres de la CCATM-CLDR, on retrouve :

- L'inscription du projet d'aménagement de la Place Del Cour à l'appel à projets Prime'Vert
- La réalisation d'un projet de règlement relatif aux emplacements de terrasses dans le centre de Hamoir
- La réflexion sur les emplacements 15 minutes dans le centre de Hamoir
- L'organisation d'une séance d'information sur le Code de Développement Territorial à destination des CCATM des communes voisines

### **4. Etat d'avancement des projets en convention**

#### ***Fiche 1.2 : Aménagement d'une Maison rurale dans le parc de l'Administration communale***

Le projet de convention-faisabilité pour le projet de Maison rurale a été approuvé par le Conseil communal le 21 octobre 2013 et la convention signée par le Ministre le 17 janvier 2014. Un jury a été mis en place afin de remettre un avis sur les différents dossiers de candidatures. Parmi les 9 candidatures reçues, cinq ont été retenues. Seuls 3 bureaux d'étude ont remis une offre. Le marché a été attribué début 2015 à l'association momentanée Lacasse-Monfort SPRL et Synergie Architecture. La réunion du comité d'accompagnement avant-projet a été organisée le 25 juin 2015.

Suite à cette réunion, des compléments d'information ont été transmis en novembre 2015. L'avant-projet a été approuvé par l'Administration régionale le 27 janvier 2016. Le permis d'urbanisme a été octroyé le 9 juin 2016. Le dossier projet a été approuvé par le Conseil communal le 27 octobre 2016 et a ensuite été envoyé à l'Administration régionale. Le Ministre de la ruralité a signé la convention-réalisation le 25 avril 2017, ce qui a permis à la commune de lancer la procédure d'adjudication. Toutefois, les offres réceptionnées révélèrent une augmentation d'environ 250.000 € par rapport au budget initial. Afin de réduire le coût du marché, la commune a souhaité lancer une seconde procédure en respectant la nouvelle réglementation des marchés publics entrée en vigueur en juin 2017 et prévoyant une estimation par lot. Le marché a donc été scindé en 5 lots ; les offres ont été réceptionnées et analysées. Le coût qui en découle semble avoir légèrement diminué par rapport aux offres précédemment réceptionnées.

## **5. Perspectives pour 2018**

Les membres suivront l'évolution du dossier de la Maison rurale. Les négociations avec le SPW-DGO1 et la recherche de subsides pour la concrétisation du projet de liaison lente entre Filot et Hamoir se poursuivront. Les membres rechercheront notamment des possibilités de subventions pour l'aménagement de la Place Del Cour (appel à projets,...).



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
E	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HAMTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 20 décembre 2016
2. Etat d'avancement du dossier de la Maison rurale à Hamoir
3. Demande d'avis de la CCATM sur une demande de permis d'urbanisme : transformation d'un corps de logis de ferme en deux habitations à Filot
4. Demande d'avis de la CCATM sur l'actualisation de l'étude d'incidences liée à la demande de permis d'urbanisation de la SA ELOY concernant le lotissement de Filot
5. Suivi des différents projets en cours (urbanisation du Quartier Es-Thier, parking eco-voiturage de la gare de Hamoir, Zoning artisanal de Comblain-la-Tour, etc.)
6. Divers

La réunion débute à 19h40.

### **1. Approbation du PV de séance du 20.12.16**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Etat d'avancement du dossier de la Maison rurale à Hamoir**

Il est précisé que l'état du dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion. Le dossier de la Maison rurale est toujours du côté de l'Administration régionale. Il devrait passer au Cabinet du Ministre Collin et être validé par le Gouvernement wallon à la fin du mois de janvier, voire au début du mois de février 2017. Monsieur Legros rappelle que la part d'intervention de la Région wallonne devrait tourner aux alentours des 800.000€. Dès l'accord du Gouvernement wallon sur la convention-réalisation, le Collège pourra entamer la procédure d'attribution du marché. Le début des travaux est souhaité pour le deuxième semestre de l'année 2017.

### **3. Demande d'avis de la CCATM sur la transformation d'un corps de logis de ferme en deux habitations à Filot**

Mme Jaspert présente les plans de rénovation d'une ferme en deux logements. Elle précise qu'il n'y a pas de modification extérieure du bâtiment. L'avis des pompiers a toutefois été sollicité étant donné que deux habitations vont être créées. Les membres émettent un avis favorable sur le projet.

### **4. Demande d'avis de la CCATM sur l'actualisation de l'étude d'incidences liée à la demande de permis d'urbanisation de la SA ELOY concernant le lotissement de Filot**

Mme Jaspert présente les plans du lotissement à Filot. La SA Eloy a prévu d'y aménager 23 lots. L'étude d'incidences de 2008 ayant expiré (validité de 5 ans), la Fonctionnaire déléguée a demandé une actualisation de celle-ci. La société ELOY a déposé une étude d'incidences actualisée fin décembre 2016 et en a profité pour modifier les plans afin qu'ils ne soient plus en dérogation au RGBSR et qu'ils tiennent compte des dernières remarques émises en

CCATM, en Conseil communal et au cours de l'enquête publique de juin-juillet 2016 auprès des habitants de Filot qui réclamaient la création d'un sentier pour piétons. Une nouvelle enquête publique sur le projet modifié, l'actualisation de l'étude d'incidence et la création de voirie sera organisée début février. Un point passera également au Conseil du mois de février ou mars pour la création de voirie.

## 5. Suivi des différents projets en cours

- **Fiches 1.4 et 3.2 « Filot »** : la commune a pris contact avec la DGO1 pour obtenir leur avis quant à la sécurisation de la traversée. Cette dernière considère qu'il ne nécessite pas d'y installer un passage pour piétons. En revanche, elle suggère à la commune d'envisager un passage sans le marquage au sol permettant ainsi aux piétons de s'engager sur la traversée tout en restant attentifs à la circulation. Etant donné que la sécurisation de la traversée est une condition préalable au projet d'aménagement de Filot, la commune va contacter la DGO1 pour voir ce qu'il est possible de faire au niveau du PCDR.
- **Piétonnier à Comblain-la-Tour** : Monsieur Legros précise que la commune a reçu les plans pour la sécurisation du piétonnier à hauteur du terrain de football à Comblain-la-Tour. La commune va donc lancer une demande de permis d'urbanisme dans les prochains jours.
- **Hameau de Xhignesse** : en ce qui concerne les travaux de voirie et d'égouttage, il est spécifié que le marché a été attribué à la société Bonfond. La première séance plénière aura lieu le 10 février 2017 et permettra de fixer un planning de travail pour la réalisation des travaux.
- **Chantier rue de Hittin** : Monsieur Legros rappelle que des travaux de voirie et d'égouttage vont avoir lieu et que la commune va fixer une date pour prévoir une séance plénière permettant ainsi de définir un planning de travail.
- **Parking d'éco-voiturage** : il est précisé que ce projet a reçu un avis favorable de la part de la SNCB. La commune attend la convention d'utilisation de la SNCB pour pouvoir avancer sur ce projet.
- **Lotissement au nouveau Chirmont** : le bureau Lacasse doit envoyer les documents relatifs à la demande de permis d'urbanisation à la commune.
- **Lotissement Es-Thier** : le dossier n'a pas évolué depuis la dernière réunion. Pour rappel, un jury avait sélectionné trois binômes qui ont reçu un courrier officiel de désignation. La commune prévoit de poursuivre la procédure dans laquelle la CCATM restera impliquée. Le dossier devrait évoluer dans le courant du mois de mars. Un planning de présentation du dossier projet va être prochainement réalisé.
- **Ilot d'entreprises à Comblain-la-Tour** : les travaux de dépollution ont eu lieu. La SPI doit définir ce qui va être mis en place à cet endroit. La commune signera une convention avec la SPI au prochain Conseil du 26 janvier 2017. Il est prévu qu'elle prenne en charge les travaux



d'infrastructures. Sa part d'intervention devrait donc s'élever à 382.000€ dont 25 % libérable dès signature du protocole.

- **Réfection des murs de cimetières** : le Conseil communal a émis le souhait de travailler à la réfection des murs de cimetières au cours de l'année 2017. La commune a la possibilité, via le plan d'investissement, d'obtenir des interventions financières pour ce projet. Le plan d'investissement va être majoritairement consacré à la rénovation des murs de cimetières. Toutefois, il convient de définir des projets de réserve. La commune a donc opté pour l'extension de l'Office du Tourisme à Hamoir et la réfection de la voirie à Fairon, rue des Promenades.
- **Ecole de Fairon** : une place supplémentaire va être aménagée à l'étage du bâtiment. L'architecte doit encore finaliser le dossier relatif à la demande de permis d'urbanisme. Ce dossier pourra bénéficier d'une part d'intervention relativement importante (jusqu'à 80-90%).
- **Ecole de Comblain-la-Tour** : le remplacement de la chaudière et l'isolation de la toiture devraient avoir lieu durant les vacances d'été 2017.
- **Salle Talier** : la deuxième phase des travaux de rénovation de la salle va démarrer dans les prochaines semaines.
- **Mobilité** : le tronçon de voirie entre Comblain-la-Tour et Comblain-au-Pont va être réalisé dans les prochains mois.
- **Camping** : le Conseil communal a voté une nouvelle réglementation pour le fonctionnement des campings. En outre, les résidents des deux premières rangées ont été informés qu'ils devaient déplacer leurs caravanes pour permettre l'aménagement d'une zone de parking.

## 6. Divers

- **Sécurité routière** : lors de la précédente réunion, une remarque avait été soulevée par un membre concernant la dangerosité de la fréquentation des piétons sur la nationale entre Hamoir et Comblain-Fairon. Il avait été suggéré d'installer des panneaux incitant les promeneurs à emprunter le piétonnier et non la route. Monsieur Van Erps s'est rendu sur place afin de prendre quelques photographies permettant de mieux cibler l'endroit concerné. Monsieur Kriescher a effectué quelques recherches pour avoir une idée plus précise du prix des panneaux (un panneau en PVC de 50/50 coûte 20.60€ TVAC). La commune va insérer ce point à l'ordre du jour du prochain Conseil pour voir s'il serait envisageable de financer l'installation des panneaux. Toutefois, au préalable, la commune interrogera la DGO1-51 (Pascal Vanbrabant) pour connaître leur position et savoir ce qui est autorisé ou non et si ces derniers ne peuvent pas également intervenir par la pose d'une signalisation réglementaire.
- **Parking à Hamoir** : la commune doit encore finaliser le dossier. Pour ce faire, elle a besoin de tous les plans. Elle est toujours dans l'attente des plans relatifs aux marquages des zones 15 minutes.

- **Nettoyage des berges** : Opération BE-WAPP, le grand nettoyage aura lieu le samedi 25 mars 2017.
- **Conseil des enfants** : les enfants vont réaliser des actions pour éviter le dépôt des mégots de cigarettes dans la commune.
- **Mobilité** : le projet de radar Boulevard Pieret n'est pas encore activé par la zone de police. La commune va reprendre contact pour essayer que ce projet soit réalisé. Par ailleurs, un radar préventif sera installé après l'hiver à proximité de Comblain-la-Tour, en direction de Xhoris.
- **Prochaine réunion CLDR-CCATM** : la prochaine réunion aura lieu au mois de mars et permettra de valider le rapport d'activité 2016.

La réunion se termine à 21h15.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
E	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
E	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 23 janvier 2017
2. Validation du rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural
3. Etat d'avancement du projet des emplacements 15 minutes et problématiques des « emprises sur trottoirs » rue du Pont
4. Demande d'avis sur un projet de modification de permis de lotir du lotissement du Chirmont en vue de créer deux nouveaux lots à bâtir.
5. Appel à projet « Prime Vert »
6. Etat d'avancement des différents dossiers en cours
7. Divers

La réunion débute à 19h35.

### **1. Approbation du PV de séance du 23.01.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Validation du rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural**

Le rapport 2016 de l'Opération de Développement Rural est brièvement présenté aux membres. Il est leur rappelé que toute proposition d'initiatives à entreprendre est la bienvenue et fera l'objet d'une réflexion au sein de la commission.

Le rapport est ensuite approuvé.

### **3. Etat d'avancement du projet des emplacements 15 minutes et problématiques des « emprises sur trottoirs » rue du Pont**

Un plan est exposé aux membres afin de leur présenter les idées d'endroits où développer des emplacements 15 minutes. Madame Jaspert explique ce qui est acquis au niveau des emplacements 15 minutes : deux emplacements rue Néblon, deux autres à proximité de l'Office du Tourisme, trois devant le CPAS et l'école et enfin cinq devant la banque ING avec la suppression d'une des deux places pour personnes handicapées.

D'autres possibilités d'emplacements doivent être discutées. Il est convenu de remplacer la place pour personnes handicapées à proximité de la poste par un emplacement 15 min. Il est décidé de retirer 3 emplacements 15 minutes devant l'ING et de les redistribuer ailleurs. Il nécessiterait d'en placer à proximité des commerces tels que la pharmacie et la boulangerie.

En ce qui concerne les emplacements pour personnes handicapées, il est convenu de n'en laisser qu'un à proximité de la banque ING et d'en prévoir d'autres des deux côtés de la rue du Pont. Actuellement, la terrasse d'un commerçant condamne un emplacement pour personnes handicapées. Les membres proposent donc d'en mettre un près de la banque Fortis, un près de la poste et un au niveau plus central de la rue du Pont (à condition que l'on en retrouve des deux côtés de la route). Il est convenu de ne pas prévoir de places handicapées là où le passage dans les deux sens s'avère compliqué.

Il est ensuite convenu d'envisager un système de flyers à mettre chez les commerçants pour conscientiser les citoyens au respect des emplacements de parking 15 minutes.

Un projet d'emplacement 15 minutes avait par ailleurs été envisagé devant la boulangerie à Comblain-la-Tour mais les membres s'accordent pour ne pas la prévoir à cet endroit étant donné que l'emplacement actuel fait déjà office de place 15 minutes.

La question des terrasses est ensuite abordée. Monsieur Legros explique que certains commerçants ont bénéficié d'une autorisation saisonnière pour placer une terrasse mais ne la démontent pas pour la période hivernale. Hors, ces terrasses condamnent certains emplacements de parking, notamment pour personnes handicapées.

Il spécifie ensuite que le glacier a émis le souhait de placer une terrasse. Toutefois, l'ajout d'une nouvelle terrasse rue du Pont engendrerait une complication au niveau des places de parking. Si la commune accepte cette demande, elle devra le justifier auprès des autres commerçants qui souhaitent également placer une terrasse.

Actuellement, le Collège n'est pas favorable à la présence d'une nouvelle terrasse. Toutefois, Monsieur Legros souhaite obtenir l'avis des membres de la commission. Il était en outre envisagé d'octroyer une autorisation aux commerçants lors des manifestations dans le village telles que la brocante annuelle ou d'autres animations diverses. Les membres de la CCATM-CLDR ne semblent pas favorables à cette idée car ils sont convaincus que les commerçants ne monteront pas leur terrasse pour 2-3 jours.

En revanche, il est convenu que les autorisations soient saisonnières (mi-juin à mi-septembre) afin de soutenir l'activité commerciale du centre et que la commune rappelle les règles aux commerçants. Il est en outre suggéré de réaliser un cahier des charges pour uniformiser les terrasses et rendre la rue plus attrayante.

Monsieur Legros ajoute qu'une réponse favorable ne pourra toutefois pas être octroyée à tous les commerçants qui souhaitent installer une terrasse, surtout si la sécurité routière est compromise.

Il est finalement convenu que Monsieur Krieschier réalise un cahier des charges et l'envoie aux membres pour récolter leurs éventuelles remarques et suggestions.

#### **4. Demande d'avis sur un projet de modification de permis de lotir du lotissement du Chirmont en vue de créer deux nouveaux lots à bâtir**

Madame Jaspert présente les plans d'un lotissement à Chirmont. Les propriétaires souhaitent modifier le permis de lotir afin de réaliser un lot avec leur maison et de scinder le 2<sup>e</sup> lot en deux parties. Ils envisagent une construction mitoyenne sur le 2<sup>e</sup> lot. Les membres émettent un avis favorable quant à ce projet.

## 5. Appel à projet « Prime Vert »

Monsieur Kriescher explique que l'appel à projet « Prime Vert » permet d'obtenir des subventionnements pour l'aménagement d'espaces verts. Une réunion a été organisée avec l'agent de développement du GREOVA afin de voir quel projet pourrait répondre aux critères de l'appel à projets sur la commune de Hamoir. Etant donné que le projet est à rendre pour le 20 avril 2017, la réponse à l'appel doit être rapide.

Il a été convenu de reprendre une fiche du PCDR afin d'envisager sa mise en œuvre ultérieurement au cas où le projet ne serait pas sélectionné. C'est le projet d'aménagement de la Place Del Cour qui sera rendu dans le cadre de cet appel à projet. En effet, cette place bénéficie d'une localisation centrale, proche de l'Office du Tourisme, avec un monument classé à mettre en valeur.

Monsieur Legros ajoute que la commune a répondu à un autre appel à projet en vue de réhabiliter l'ancienne fontaine dans le parc communal. Il explique qu'il avait été envisagé de réaménager le parc de l'administration communale dans le cadre de l'appel à projet Prime Vert mais que le réaménagement du parc est déjà prévu dans le projet de la Maison rurale.

La commune a donc sollicité le bureau d'étude Lacasse afin qu'il prépare une estimation budgétaire et un plan pour pouvoir rentrer le dossier projet. Il a été convenu que le bureau d'étude travaille sur la végétalisation de toute la zone et y prévoit des aménagements de convivialité. En ce qui concerne la fontaine, il est suggéré de l'enlever et d'y intégrer des jets d'eau afin de valoriser le monument qui se trouve derrière.

Monsieur Kriescher demande aux membres s'ils ont des idées d'aménagements tout en sachant que la subvention octroyée ne dépassera pas les 15.000€. Les membres semblent s'accorder sur la suppression de la fontaine. L'idée de prévoir une montée d'eau de 3 cm afin que le monument soit reflété dans l'eau est émise.

Monsieur Kriescher explique que différents critères sont à respecter dans l'appel à projets et qu'une réunion aura lieu avant la remise du projet afin de présenter les plans réalisés par Lacasse et s'assurer que tous les critères ont bien été respectés.

## 6. Etat d'avancement des différents dossiers en cours

**Lotissement Es-Thier** : une réunion a eu lieu avec l'ensemble des binômes (sociétés de construction et bureaux d'architectes) retenus pour la

présélection. Le projet est à rendre pour le 9 mai 2017. Une réunion aura prochainement lieu avec les impétrants pour donner toutes les informations nécessaires aux binômes. Il est possible que le délai de remise des dossiers soit prolongé.

**Maison rurale** : le dossier est toujours au Gouvernement wallon.

**RAVeL** : une réunion a eu lieu à la fin du mois de février avec la direction des voies hydrauliques. La 1<sup>re</sup> phase des travaux a été lancée. Les arbres seront dégagés pour la fin du mois de mars. En ce qui concerne le tronçon entre Féron et Hamoir, la procédure d'adjudication des travaux est toujours en cours.

**Parking d'éco-voiturage** : la SNCB étudie la demande de parking d'éco-voiturage.

**Chantier d'égouttage** : les travaux avancent bien. Il se pourrait que l'égouttage soit terminé pour les vacances d'été. Les travaux d'égouttage de la rue Hittin devraient débuter en avril pour une durée de 4 mois.

**Lotissement Eloy à Filot** : l'enquête publique s'est clôturée sans réclamation majeure.

**Hameau de Xhignesse** : le chantier a été attribué à l'entreprise Bonfond. Les travaux commenceront certainement au mois d'avril.

**Lotissement au nouveau Chirmont** : aucune nouvelle à l'heure actuelle.

**Voie lente entre Filot et Hamoir** : une réunion aura prochainement lieu entre les différents services de la Région Wallonne. Pour préparer cette réunion et soulever les différents dysfonctionnements pouvant survenir entre les différents services, Madame Franck a demandé à la commune d'envoyer toutes les informations relatives au dossier de l'aménagement de la voie lente entre Filot et Hamoir.

En l'absence de points divers, la réunion se clôture à 21h35.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	A	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		



## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la séance du 13 mars 2017
2. Présentation du Code de Développement Territorial (CoDT)
3. Modification des zones de limitation de vitesse suite à un accord avec le CPSR
4. Reconnaissance économique de l'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour
5. Carrière du Blocquay
6. Etat d'avancement des dossiers en cours
7. Divers

La réunion débute à 19h35.

### **1. Approbation du PV de la séance du 13.03.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Présentation du Code de Développement Territorial (CoDT)**

Madame Jaspert présente le nouveau CoDT, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> juin 2017, remplaçant le Code Wallon de l'Aménagement du Territoire, de l'Urbanisme, du Patrimoine et de l'Énergie (CWATUPE) (*cf. présentation power-point annexée*).

Madame Jaspert explique que la composition de la CCATM devra être revue après les élections d'octobre 2018 et que la prochaine commission devra appliquer les nouvelles réglementations prévues par le CoDT. Cela signifie que la prochaine CCATM devra être composée de 8 membres effectifs, dont ¼ de membres du Conseil communal. Le président ne pourra ni avoir de suppléant ni accumuler plus de 2 mandats consécutifs (déjà le cas actuellement). Le nombre de réunions devra se tenir à minimum 4 par année. Le membre suppléant ne participera à la réunion qu'en cas d'absence du membre effectif. Toutefois, si le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) autorise la présence du suppléant malgré la présence de l'effectif, ils pourront tous deux assister à la réunion. Si le membre n'est pas domicilié dans la commune ou s'il existe une incompatibilité, il pourra démissionner de plein droit.

Ces règles seront d'application après la nouvelle législature. La CCATM actuelle doit donc se tenir aux réglementations en vigueur au moment de sa constitution.

### **3. Modification des zones de limitation de vitesse suite à un accord avec le CPSR**

Monsieur Legros, ayant participé à la réunion du Conseil Provincial de Sécurité Routière (CPSR) se déroulant tous les 18 mois, explique l'état d'avancement des modifications de zones de limitation de vitesse. A Filot, il avait été envisagé d'ajuster la limitation de vitesse à 50 km/heure alors qu'à la sortie de village de Comblain-la-Tour, il avait été suggéré de déplacer le panneau de limitation de vitesse. Monsieur Legros explique que les décisions de la CCATM seront prochainement transmises au Conseil afin qu'il puisse mettre à jour les limites d'agglomération.

En ce qui concerne les radars répressifs, la zone de police avait convenu d'en placer une dizaine. La commune a rencontré l'entreprise qui met sur pied une nouvelle technologie de radars répressifs. Ensuite, elle pourra lancer l'investissement via la zone de police. Le 1<sup>er</sup> endroit concerné devait être le boulevard Pieret.

Monsieur Legros souhaite savoir si la CCATM considère toujours ce boulevard comme le point le plus dangereux de la commune ou si d'autres endroits sont à envisager pour le placement du 1<sup>er</sup> radar répressif.

Il ajoute qu'aux heures de pointe, il n'est pas possible d'y rouler vite. Il explique ensuite que la route entre Filot et Xhoris est un endroit dangereux où un radar nécessiterait d'être placé. Monsieur Kriescher explique que la sortie du village de Xhoris pourrait notamment être une option intéressante sauf si un car-wash venait s'y installer ; la vitesse diminuerait automatiquement. Le placement de radars à proximité du terrain de football à Comblain-la-Tour et de la rue du Pont est ensuite suggéré.

Un membre ajoute que, puisque le boulevard Pieret va devenir une zone de développement économique, la vitesse se réglera naturellement. En ce qui concerne la route de Xhoris, il existe actuellement deux dispositifs ralentisseurs. En revanche, pour Filot, le placement d'un radar pourrait s'avérer nécessaire étant donné que beaucoup d'enfants circulent dans le village. Monsieur Legros explique que la construction du nouveau lotissement à Filot provoquera certainement une diminution de la vitesse dans le village.

Monsieur Kriescher précise que toutes les suggestions sont les bienvenues. Un membre souhaite connaître l'endroit où il y a le plus d'accidents. Monsieur Legros explique que l'analyse se réalise sur base de statistiques d'accidents et non sur les accidents effectivement rencontrés.

Un membre souhaite ensuite connaître la nouvelle réglementation des passages pour piétons. Monsieur Legros explique qu'il existe toute une série de normes à respecter pour placer un nouveau passage pour piétons. Lorsque certains passages nécessitent une sécurisation, comme celui à Filot, il est difficile d'agir car s'il est hors norme, il devra être supprimé. Le membre ajoute qu'il faut avoir une vision à long terme sur la manière dont les passants agiront une fois certains passages supprimés et ensuite, y placer un radar pour encourager le ralentissement des voitures.

En ce qui concerne le stationnement au boulevard Pieret et la problématique de l'étroitesse des places du côté des maisons, Monsieur Legros ajoute qu'à l'heure actuelle, la seule solution consisterait à élargir la voirie. Cette action ne sera pas à l'ordre du jour avant 2020.

Monsieur Legros explique ensuite qu'un autre sujet abordé en CPSR est celui du passage à niveau. La DGO1 réalise une étude technique afin d'y placer un panneau horizontal en 2018.

Pour les autres points relatifs à la signalisation pour piétons entre Hamoir et Fairon, la problématique des terrasses et les marquages 15 minutes, Monsieur Legros spécifie qu'une réunion sera prochainement organisée avec le SPW et permettra de les aborder. En ce qui concerne les marquages 15 minutes, la commune espère pouvoir lancer le marché des travaux rapidement.

Un membre ajoute que la traversée pour les piétons s'avère relativement dangereuse entre Fairon et Hamoir, d'autant plus que la haute saison approche et que les randonneurs vont être nombreux. Il s'interroge sur la possibilité de sensibiliser les marcheurs à emprunter un chemin moins dangereux en plaçant une affiche A3 à

proximité de la traversée. Monsieur Legros explique que la question doit être traitée avec le district d'Ouffet.

#### **4. Reconnaissance économique de l'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour**

Madame Jaspard explique que la reconnaissance économique de la zone s'opérera en deux phases. La 1<sup>re</sup> consiste à réaliser une enquête publique alors que la 2<sup>e</sup> nécessite d'introduire un dossier de demande de permis d'urbanisme. C'est le fonctionnaire délégué qui prendra la décision d'octroyer ou non le permis d'urbanisme. La SPI souhaitait commencer l'enquête en juin mais vu l'entrée en vigueur du CoDT, cela n'a pas été faisable. L'enquête se réalisera de la mi-août à la mi-septembre.

Monsieur Legros explique ensuite que la subsidiation du projet est un point compliqué. Les données mises sur la table au début du projet ont été modifiées en cours de route.

Au départ, l'intervention communale ne devait pas dépasser 20% de 2 millions d'€. En 2016, de nouvelles règles de subsidiation sont entrées en vigueur. La Région wallonne n'intervient plus à 80% mais 65% du montant du projet. Ensuite, si le projet répond à certains critères, il est possible d'ajouter des tranches de 5% à la part d'intervention de la Région, sachant que le taux de subsidiation ne peut dépasser 85%. Pour le projet d'îlot d'entreprises à Comblain-la-Tour, la commune devra finalement intervenir à concurrence de 25%-30%. Les autorités communales semblent désormais quelque peu réticentes face au projet et ne souhaitent pas s'y lancer tant que la SPI n'offre pas certaines garanties et précisions, notamment au niveau du coût du projet et du financement à charge de la commune. D'autant plus que le projet ne permet pas un retour sur investissement pour la commune.

#### **5. Carrière du Blocquay**

Monsieur Legros rappelle que la carrière du Blocquay est mise en location à une SPRL. Il ajoute ensuite que la famille qui l'exploite n'est plus en ordre de permis depuis 2014. La commune n'avait pris aucune mesure en 2014 étant donné que la SPRL avait suspendu ses activités en raison des conditions de marché qui n'étaient plus favorables à l'exploitation. La SPRL a finalement repris ses activités et envisage désormais de collaborer avec un partenaire afin d'augmenter la production. La commune a dès lors pris ses renseignements auprès de la commune d'Anthisnes afin d'adapter le loyer et les critères de la convention la liant aux exploitants. La réhabilitation du site est en outre prévue dans le permis d'exploitation.

#### **6. Etat d'avancement des dossiers en cours**

**Lotissement Es-Thier :** la présentation des projets a été postposée suite à une problématique rencontrée au niveau des impétrants. La Cile étudie les possibilités d'alimentation du site en eau sans que le coût ne soit trop onéreux. Une solution consisterait à rétablir une réserve d'eau autrefois désaffectée. Les auteurs de projets sont donc actuellement en standby et ce, probablement jusqu'au mois d'août.

**Maison rurale :** la prochaine étape consiste en la mise en adjudication des travaux ; étape devant être réalisée avant la fin du mois de juin. La période de réponse est prévue jusqu'au mois d'août étant donné que certains seront en congé.

**Parking d'éco-voiturage** : la commune et la SNCB ont trouvé des points d'accord. Ils seront exposés au prochain Conseil communal. S'ils sont approuvés, la convention sera validée.

**Appel à projet « Prime'Vert »** : le projet a été rendu le 20 avril 2017. La commune est toujours dans l'attente de la décision quant aux projets retenus.

**Voie lente entre Filot et Hamoir** : Madame Jaspert va contacter Madame Franck afin d'avoir un compte-rendu de la réunion avec la DGO1.

**RAVeL** : la première partie avance bien. Pour le 2<sup>e</sup> tronçon, la commune attend la réponse de la procédure d'adjudication alors que pour celui de 400 m, elle attend les résultats de l'étude technique. L'analyse de l'impact environnemental du tronçon entre Hamoir et Sy a été réalisée. Une réflexion est en cours sur les possibilités de meilleurs tracés.

**Lotissement au nouveau Chirmont** : le permis d'urbanisme a été analysé par le SPW. Il estime la zone importante et suggère de réaliser une étude d'incidence. La commune va programmer une rencontre avec le bureau d'étude Lacasse.

**Lotissement Eloy à Filot** : la SPW a exprimé ses remarques quant à certaines prescriptions urbanistiques du cahier des charges mais a toutefois émis un avis favorable. Le dossier va être adapté puis à nouveau envoyé au SPW. Le souhait étant de débiter les travaux en été.

**Egouttage** : les travaux d'égouttage sont terminés. La réception provisoire des travaux à proximité de la route de Filot aura lieu en juin.

**Hameau de Xhignesse** : les travaux ont débuté en mai et se poursuivront jusqu'en septembre.

**Sur le Thier** : le chantier a été à l'arrêt 3 semaines car les chambres de visite devaient être changées sous les recommandations de l'AIDE. Le chantier a désormais repris.

## 7. Divers

**PCDN** : Monsieur Kriescher invite les membres à participer à la présentation des travaux réalisés par le PCDN le week-end du 17 juin 2017.

La réunion se clôture à 21h05.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspert,  
Secrétaire



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	E	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
E	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	A	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
P	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	E	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 12.06.2017
2. Dérogation au plan de secteur – Dossier Rousselle-Weiss
3. Cour des Marchandises de Comblain-la-Tour (zoning SPI) – enquête publique
- 4.
5. Maison rurale – adjudication et approbation
6. Aménagement complexe sportif et reconversion camping communal
7. Sécurisation sentier terrains de football de Comblain-la-Tour
8. PCA de Xhignesse
9. Appel à projet – création de logements tremplins et de cabinets ruraux
10. Divers

### **1. Approbation du PV de la réunion du 12.06.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Dérogation au plan de secteur – Dossier Rousselle-Weiss**

Monsieur Kriescher ajoute ce point à l'ordre du jour en expliquant que l'information relative au projet d'aménagement d'un chalet a été diffusée par voie de mail afin de récolter les commentaires éventuels et rendre la procédure plus rapide vu le délai pour remettre un avis. Le projet n'a suscité aucune remarque.

### **3. Cour des Marchandises de Comblain-la-Tour (zoning SPI) – enquête publique**

La réunion de présentation du projet auprès des riverains s'est tenue le 29 août dernier. Le projet consiste en la construction d'une zone d'activités essentiellement destinées aux Très Petites Entreprises (TPE) mais également aux Petites et Moyennes Entreprises (PME).

Les riverains ont émis certaines craintes quant au projet : la stagnation d'eau sur les parties surélevées du terrain en cas de fortes pluies ou, à l'inverse, la stagnation de poussières en cas de temps sec. Une réunion entre la SPI et le Collège communal est prévue le 16 octobre 2017 afin d'approfondir ces problématiques et d'y apporter d'éventuelles solutions.

La SPI a procédé à l'entretien du site. Toutefois, certaines parties du site, dont notamment les talus, ont été négligées. Madame Jaspert va prendre contact avec la SPI afin de leur signaler.

Le Conseil ne s'est pas positionné en faveur de la signature de la convention avec la SPI puisqu'à l'heure actuelle, l'information quant à la part d'investissement communal n'est pas suffisamment claire. Le Conseil semble notamment sceptique quant au respect du cahier des charges par la SPI. La commune ne s'investira pas dans le projet tant que la SPI n'aura pas réalisé un sondage pour s'assurer du respect du cahier des charges (ex : qualité des terres).

L'enquête publique se clôture le 28 septembre prochain. Une réclamation quant au non-respect de ce qui avait été initialement prévu dans les plans a été formulée par

un citoyen. En effet, la parcelle n°9 ne faisait pas partie des aménagements envisagés dans les plans initiaux.

#### **4. Maison rurale – adjudication et approbation**

Après signature de la convention-réalisation par le Ministre Collin en avril 2017, le Conseil a lancé la procédure d'adjudication avec une période de remise des offres allant du 15 juin au 28 août 2017. Le budget initial était estimé à 1.485.000 €. Quatre offres ont été réceptionnées ; la moins chère s'élevait à 1.667.000 €. Puisque l'écart s'avère relativement élevé, la commune va relancer la procédure d'adjudication en tenant compte des nouvelles réglementations sur les marchés publics entrées en vigueur en juillet dernier et prévoyant une estimation par lot. La commune espère ainsi obtenir une estimation moins élevée. La prochaine étape consiste à retravailler le cahier des charges avec l'auteur de projet afin de le faire approuver par le Conseil et relancer la procédure avant la fin de l'année.

#### **5. Aménagement complexe sportif et reconversion camping communal**

En 2015, le Conseil communal s'était positionné en faveur d'une étude des abords du complexe sportif afin d'envisager un projet d'aménagement de la zone se traduisant par la réalisation d'un terrain synthétique avec vestiaires, un espace multisports et une jonction avec le RAVeL. Puisque le code wallon du tourisme impose la reconversion des campings situés en zone inondable, le Collège doit, endéans les 3 ans, proposer un plan d'actions afin de reconverter la zone dans les 8 années. La commune souhaite donc présenter le projet à Infrasports afin de bénéficier de subsides pour le concrétiser et répondre aux exigences de reconversion. Le projet permettra en outre de développer le tourisme sport et nature sur la commune de Hamoir. Un local d'accueil pour sportifs sera d'ailleurs associé au projet.

Une fiche-projet avait en outre été intégrée dans le lot 1 du PCDR et consistait en la création d'activités de loisirs et d'hébergements à proximité du hall omnisports (fiche 1.15). La réécriture de cette fiche est vivement recommandée et permettra de renforcer la cohérence du projet global.

Le projet est évalué à 1.600.000 € mais la zone de parking sera probablement revue à la baisse afin de ne pas dépasser les 1.500.000 € recommandés par Infrasports en vue d'intégrer le projet dans le budget des petites infrastructures.

Le projet a d'ores et déjà été annoncé dans la presse. Sa promotion permettra en outre d'attirer l'attention de Liège Europe Métropole en matière de concrétisation du réseau à points nœuds.

#### **6. Sécurisation sentier terrains de football de Comblain-la-Tour**

La commune souhaite constituer un dossier pour la sécurisation du sentier à proximité des terrains de football. Une partie des subsides octroyés dans le cadre du crédit impulsion pourrait être investie dans la sécurisation du sentier. Le coût du projet est estimé à 75.000 € tandis que la part de subsides restante s'élève à 43.000 €.

#### **7. PCA de Xhignesse**

La nouvelle législation du Code de Développement Territorial (CoDT) prévoit l'abrogation des Plans Communaux d'Aménagement (PCA) antérieurs à 1962. Si la commune souhaite maintenir un PCA antérieur à cette date, elle doit se manifester pour le mois de juin 2018. En ce qui concerne le PCA de Xhignesse, Madame Jaspert estime qu'il existe un patrimoine bâti intéressant à préserver. Toutefois, la fonctionnaire déléguée a spécifié que si la commune souhaitait conserver certains PCA antérieurs à 1962, elle devrait motiver tous les écarts à la nouvelle législation du CoDT ; ce qui représente un travail colossal pour le service urbanisme. La fonctionnaire déléguée a plutôt suggéré à la commune de ne pas maintenir le PCA de Xhignesse mais de rappeler aux citoyens désireux de se lancer dans un projet de construction moderne que cette zone était autrefois un PCA et qu'il conviendrait de ne pas nuire à la richesse du bâti ancien. Toutefois, si le citoyen se lance dans une procédure de recours, la commune n'aura pas de texte de loi lui permettant d'argumenter son refus. L'avis du Conseil sera prochainement sollicité sur ce point.

## **8. Appel à projet – création de logements tremplins et de cabinets ruraux**

Un dossier pour l'aménagement des locaux de la gare sera introduit en réponse à cet appel à projet. L'idée consiste à consacrer une partie du hall aux voyageurs et l'autre à des activités citoyennes (ex : organisation d'un marché de produits locaux, etc.).

## **9. Divers**

**CoDT** : Monsieur Lecerf propose d'organiser une séance d'information sur les outils du CoDT et d'y convier plusieurs CCATM. Madame Vanni prendra contact avec l'Union des Villes et des Communes afin d'organiser cette séance d'information.

**Centre de Hamoir** : une étude de type master plan sera prochainement mise en œuvre afin d'obtenir une vision d'avenir du centre.

**Fairon** : le Collège a été sollicité afin d'envisager l'autorisation de constructions sur les parcelles de terrain situées en direction de Comblain-la-Tour et y prévoir des servitudes. La fonctionnaire déléguée a suggéré à la commune de réaliser une étude afin de voir comment structurer la zone et de présenter son expérience à d'autres communes en cas de résultat concluant.

**Lotissement Es-Thier** : puisque l'alimentation du site en eau s'avérait trop onéreuse (265.000 €), la Cile a étudié une autre possibilité qui consistait à rétablir une réserve d'eau désaffectée. Toutefois, cette nouvelle possibilité représente un coût de 195.000 €. La commune va prochainement rencontrer la Cile afin d'obtenir des précisions quant au coût estimé. Il conviendra ensuite de relancer les auteurs de projet.

**Lotissement Eloy à Filot** : le début des travaux est prévu pour octobre 2017.

**Projet Lotissement route de Xhignesse (Ex dossier « Valeco »)** : Suite aux diverses modifications la commune attend des nouvelles des intervenants puisqu'ils ont reçu depuis le permis mais à ce jour aucune parcelle n'a fait l'objet de travaux.



**Lotissement au nouveau Chirmont :** l'étude d'incidence semble obligatoire et pourtant le bureau Lacasse avait assuré à la commune qu'elle ne l'était pas. La commune rencontrera prochainement le bureau Lacasse afin de voir ce qu'il en est.

Un membre ajoute que le RAVeL à Fairon est terminé. Il souhaite ensuite savoir si les terils vont être évacués. Monsieur Legros précise qu'ils devraient l'être d'ici la fin de l'année.

Les premiers aménagements ont eu lieu près de la station d'épuration entre Fairon et Hamoir. La Région wallonne analyse les offres finales.

Madame Vanni clôture la séance en invitant les membres de la CCATM-CLDR à participer à la réunion interCLDR qui se déroulera dans le courant du mois de décembre (date et lieu à préciser) et qui portera sur le thème du « *Tourisme-nature* ».

La réunion se clôture à 21h50.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
A	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	E	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
E	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
P	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	E	André QUOILIN
E	Michel HANTIAUX	P	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
E	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 25.09.2017
2. Présentation du projet de résidence service à Filot et avis de principe
3. Etat d'avancement des trottoirs et emplacements 15 minutes rue du Pont
4. Avant-projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret
5. Avant-projet de transformation d'une ancienne grange en logement unifamilial à Xhignesse par l'architecte Kevin WUIDAR
6. Travaux à l'église de Xhignesse 2<sup>e</sup> phase (réfection, rénovation de l'intérieur)
7. Réflexion sur le centre de Hamoir, Master plan en cours par le bureau Pluris
8. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier
9. Présentation du permis intégré de l'extension du Spar de Comblain-au-Pont
10. Divers

### **1. Approbation du PV de la réunion du 25.09.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Présentation du projet de résidence service à Filot et avis de principe**

Monsieur KRIESCHER donne une première information sur un projet de résidence service qui pourrait naître rue sur les Tailles dans les années à venir mais qui, actuellement, n'est pas encore à l'ordre du jour. Cette résidence service, à l'étude par un investisseur privé, se constituerait de deux pavillons de 12 chambres. La DGO4 a été consultée puisque le site est agricole mais, à priori, il n'est pas incompatible avec le développement de ce type de résidence service. Les autorités communales ne disposent pas de plus d'informations à l'heure actuelle. Les membres émettent un avis favorable sur le développement possible d'une résidence service dans la commune.

### **3. Etat d'avancement des trottoirs et emplacements 15 minutes rue du Pont**

La commune a envoyé un recommandé aux commerçants disposant d'une terrasse afin qu'ils la démontent pour la période hivernale. Certains l'ont déjà fait, d'autres pas encore mais ils devraient la démonter dans les prochains jours. La commune souhaiterait réfléchir à un règlement d'ici la période estivale afin d'uniformiser les terrasses et d'autoriser leur placement sur une période et un espace préalablement définis. Actuellement, c'est la DGO1 qui octroie les autorisations de placement de terrasses moyennant une redevance. La commune souhaiterait toutefois reprendre la gestion des terrasses et se charger elle-même des contrats avec les commerçants. Monsieur KRIESCHER travaille à la réalisation d'un règlement et le soumettra prochainement à quelques membres volontaires afin de récolter leurs avis et commentaires éventuels. Il sera ensuite présenté aux membres du Conseil et à ceux de la CCATM-CLDR.

Monsieur SILVESTRE souhaite savoir si le règlement prévoit l'uniformisation du mobilier et des matériaux utilisés. Monsieur KRIESCHER explique que le règlement se base sur celui de la DGO1 qui n'impose pas d'uniformisation des matériaux. Monsieur LEGROS poursuit en précisant qu'il nécessite, dans un premier temps, d'instaurer un cadre qui n'est pas trop contraignant et qui sera prêt à être mis en œuvre dès le printemps prochain afin de permettre aux commerçants de remettre leur terrasse. Monsieur

VAN ERPS souhaite connaître le nombre de terrasses qui seront montées l'été prochain. Monsieur LEGROS spécifie que si la commune délivre une autorisation pour un commerçant, elle devra également le faire pour d'autres mais il ajoute que tous les commerçants du centre n'ont pas un intérêt à placer une terrasse. Dès lors, ce seront essentiellement les établissements Horeca qui placeront une terrasse.

Pour ce qui relève du marquage au sol, une offre de prix a été réceptionnée. La prochaine étape consiste à solliciter deux autres offres afin d'attribuer le marché d'ici la fin de l'année, voire le début de l'année 2018 et de commencer les travaux au printemps prochain.

#### **4. Avant-projet de création de logements de Thierry VINCENT Boulevard Pieret**

Madame JASPART expose la mise à jour des différents plans relatifs au projet de création de logements au Boulevard Pieret. Le projet actuel consiste en la création d'un espace polyvalent au rez-de-chaussée et 4 logements répartis sur les premier et deuxième étages. Le projet a été présenté à Madame BARLET (DGO4) qui suggère de rapprocher les deux bâtiments (celui d'entreposage et celui à appartements) afin d'apporter davantage d'harmonie au projet. La commune souhaite des espaces de parking supplémentaires au cas où une surface commerciale se développerait dans le bâtiment d'entreposage dans les années à venir. Monsieur VINCENT souhaitait utiliser du crépi mais Madame BARLET lui a plutôt suggéré d'utiliser une brique dans les tons de gris beige avec du bois baké. La prochaine étape consiste en la remise d'un avis de principe par le Collège. Monsieur VINCENT souhaiterait introduire la demande de permis d'ici la fin de l'année. Il faudra toutefois tenir compte de l'intégration du futur carwash dans l'ensemble du projet.

Monsieur KRIESCHER ajoute que de nombreux projets se développent sur cette zone et qu'il conviendra de sensibiliser la DGO1 à l'augmentation de la circulation sur la voirie mais également à la présence des piétons.

#### **5. Avant-projet de transformation d'une ancienne grange en logement unifamilial à Xhignesse par l'architecte Kevin WUIDAR**

Monsieur WUIDAR et sa compagne ont été invités en début de réunion afin de présenter leur projet de construction à Xhignesse ainsi que les différentes adaptations qu'ils y ont apportées. Monsieur WUIDAR explique que, même si actuellement les habitations sont familiales, le projet a été réfléchi de manière à les rendre indépendantes au cas où elles seraient vendues un jour. Rappelons que lors d'une précédente réunion, des réserves avaient été formulées quant au projet de plateformes qui ne se mariait pas au paysage et à son bâti ancien. Le projet a donc été adapté aux diverses recommandations émises en réunion, la toiture et les matériaux qui la constituent présentent désormais une certaine harmonie avec l'environnement alentour. Monsieur WUIDAR ajoute qu'il a trouvé un accord avec le voisinage afin de désenclaver l'accès arrière au bâtiment, qui lui permettra notamment d'acheminer les matériaux nécessaires à la construction et ensuite cette création de chemin servira comme accès entre autre pour les pompiers. Monsieur LEGROS précise enfin que le nouveau plan sera soumis aux membres du Collège qui remettront un avis, sur base de celui émis par la CCATM, dans les 2-3 semaines à venir.

## **6. Travaux à l'église de Xhignesse 2<sup>e</sup> phase (réfection, rénovation de l'intérieur)**

Suite à la concrétisation de la première phase de réfection de l'église, l'Administration communale a convoqué le bureau PAD afin d'aborder la deuxième phase qui consiste en la rénovation intérieure du bâtiment. Le bureau reviendra prochainement vers la commune avec un état des lieux. Ensuite, il conviendra de transmettre le dossier au fonctionnaire délégué afin d'obtenir un certificat de patrimoine lui permettant d'accéder à un subside. La procédure s'avère relativement longue.

La commune a longuement réfléchi au devenir de l'église ainsi qu'à une éventuelle désacralisation. Toutefois, puisque le subside est uniquement octroyé pour une remise en état du bâtiment, il a finalement été convenu de le conserver comme un lieu de culte.

## **7. Réflexion sur le centre de Hamoir, Master plan en cours par le bureau Pluris**

Monsieur LEGROS présente le périmètre défini dans le cadre de la réalisation d'une étude de type Master plan. Cette étude permettra à la commune de dresser une feuille de route reprenant les différentes orientations en matière de développement communal. Le Master plan sera réalisé en fonction de 4 axes de travail que sont :

- Le hall omnisports et ses abords (tenant compte du RAVeL et de la reconversion du camping).
- Le centre du village : maintenant que le PCA est abrogé, quelle orientation choisir pour le centre de Hamoir ? Il conviendra de tendre vers des projets qui répondent aux besoins analysés.
- Les zones de logements (faut-il réécrire le plan de secteur ? Comment développer l'offre foncière ?).
- Le Boulevard Pieret (définition des missions, intégration et maintien d'une harmonie, étude du potentiel commercial et réintégration des lotissements Es Thier).

Un Comité d'accompagnement a été créé afin d'apporter son soutien dans la réalisation du Master plan et se compose de deux membres du Collège, du fonctionnaire délégué ou un de ses représentants ainsi qu'un ou deux acteurs économiques de la commune. La première réunion se tiendra en décembre. Le périmètre d'intervention a été défini en fonction des différentes réflexions menées sur la zone, et notamment celles lancées dans le cadre du PCDR et de son projet de zone de loisirs. Monsieur VAN ERPS reproche au périmètre de ne pas inclure suffisamment de zones de loisirs. Monsieur LEGROS explique toutefois que le périmètre n'est pas encore arrêté.

## **8. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier**

Monsieur KRIESCHER rappelle brièvement que le projet avait été suspendu en raison de la problématique d'alimentation du site en eau. Toutefois, le Collège a pris la décision de relancer l'étude. Les auteurs de projet devront soumettre leur proposition pour le 27 novembre. La réunion du jury se tiendra le 15 décembre. La commune continue d'analyser les différentes pistes possibles pour l'alimentation du site en eau.

## 9. Présentation du permis intégré de l'extension du Spar de Comblain-au-Pont

Le projet d'extension du Spar à Comblain-au-Pont est présenté aux membres. Madame JASPART précise que le Collège de Comblain-au-Pont a remis un avis favorable avec cependant quelques petites adaptations à intégrer, notamment au niveau des emplacements PMR.

## 10. Divers

RAVeL : Monsieur VAN ERPS souhaite connaître les évolutions du projet provincial de signalisation du RAVeL. Monsieur LEGROS explique que la signalisation sera prévue mais n'est actuellement pas encore définie puisque la première étape consiste à terminer l'aménagement du RAVeL.

Cours des Marchandises : une réunion s'est tenue le 16 octobre dernier avec les différents intervenants. Pour ce qui relève du problème de stagnation des eaux, les différentes solutions émises en réunion consistent en un ensemencement de la zone, en la création d'un bassin d'orage ou encore d'un puits perdant de 4 mètres de profondeur. Lorsque les travaux d'infrastructures verront le jour, la problématique de stagnation d'eau sera cependant résolue. Il est ensuite précisé que les terres respectent bien le cahier des charges. La réflexion communale quant à sa part d'intervention dans le projet se poursuit.

Radars : Monsieur LEGROS informe les membres de la réception des 3 radars préventifs qui seront prochainement placés rue Joseph Huberty, route de Xhoris et Chemin d'Insegotte. La zone de Police a quant à elle investi dans un radar répressif mobile.

Monsieur PONCELET précise enfin que la ruine à proximité du futur carwash sera dégagée pour la fin de l'année. Monsieur THEATE fait part d'une information concernant des discussions qui seraient en cours pour une reprise éventuelle d'une partie de l'hôtel St Roch (Mais il semblerait que rien ne soit effectivement confirmé).

Monsieur THONON soulève un problème concernant un accès éventuels des services d'incendie et de secours à la station d'épuration, obstruction de l'accès. Monsieur LEGROS s'informerait de la situation et des mesures à prendre. Monsieur LEGROS poursuit la réunion en spécifiant qu'une réflexion sur un projet de partenariat public-privé dans le bâtiment de la gendarmerie à Hamoir est en cours. La commune a notamment été approchée par des investisseurs qui souhaitaient créer une structure de logement permanent de type hôtel/motel basée sur une offre de logement en vie collective route de Xhoris.

Madame VANNI invite les membres à participer à la réunion interCLDR qui se tiendra le 14 décembre prochain à 19h00 aux Découvertes de Comblain-au-Pont.

Monsieur KRIESCHER rappelle la tenue de la réunion de présentation du CoDT le 4 décembre au hall omnisports de Hamoir et fixe la date de la prochaine réunion le 18 décembre prochain (à confirmer).

La réunion se clôture à 21h50.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire



<b>Mandataires communaux</b>			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
P	Marie-Noëlle MINGUET	P	Suzanne BISSOT
P	Jean-Luc PIROTON	P	Jean-Claude PONCELET
P	Oscar DALEM	P	Loïc JACOB
<b>Citoyens membres</b>			
Président : Claude KRIESCHER : P			
<b>Effectifs</b>		<b>Suppléants</b>	
A	Jean-Marie PETERS		
P	Daniel THONON	P	Alain REMOUCHAMPS
P	Steven VAN ERPS		
A	Vincent LOBET		
P	Rémi NUYS	P	Pierre SILVESTRE
E	Gontran FRAITURE		
P	Guy THEATE	P	André QUOILIN
P	Michel HANTIAUX	E	Frédéric LECARTE
A	Magali LABE		
<b>Autres</b>			
P	Mélanie JASPART		
P	Michel LEGROS		
P	Maurine VANNI		
P	Patrick LECERF		
E	Bernadette FRANCK		

## Ordre du jour :

1. Approbation du PV de la réunion du 14.11.2017
2. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier – Suivi réunion du jury du 15.11.2017
3. Permis d'urbanisme en dérogation au plan de secteur (rue Chera) – Avis de la CCATM
4. Suivi Master Plan sur le centre de Hamoir
5. Résumé activités CCATM 2017 et présentation de la situation des divers projets en cours
6. Objectifs CCATM-CLDR 2018 priorisation de dossiers – règlement terrasses, marquage et stationnement, changements des limites d'agglomération à Fairon et Filot et adaptation du règlement de mobilité
7. Divers

### **1. Approbation du PV de la réunion du 14.11.2017**

Le PV est approuvé sans remarque.

### **2. Etat d'avancement de l'appel à partenaires Es Thier – Suivi réunion du jury du 15.11.2017**

Seuls deux partenaires ont rentré leurs dossiers à temps ; ces derniers ont fait l'objet d'une présentation devant un jury le 15 novembre dernier. Les deux propositions ne semblent toutefois pas rencontrer les attentes de la commune. Les deux partenaires ont prévu un nombre de logements trop élevé ; ce qui ne correspond pas à la philosophie du projet attendu par les autorités communales. Par ailleurs, le rendement attendu était relativement faible et aucun retour financier n'était prévu pour la commune. Les autorités communales vont dès lors poursuivre leur réflexion pour assurer la mise en œuvre d'un projet à la fois rentable et en adéquation avec les caractéristiques paysagères et architecturales de la zone.

### **3. Permis d'urbanisme en dérogation au plan de secteur (rue Chera) – Avis de la CCATM**

Mme JASPART rappelle que, depuis l'entrée en vigueur du Code de Développement Territorial, toute dérogation à ce dernier requiert l'avis de la CCATM. Dès lors, l'avis des membres est sollicité pour un projet prévoyant la transformation d'un car-port en surface de vie (sans agrandissement au sol). Les membres émettent un avis favorable sur le projet.

### **4. Suivi Master Plan sur le centre de Hamoir**

Une réunion de suivi du Master Plan s'est tenue récemment et a permis d'identifier concrètement la zone sur laquelle le bureau d'étude *Pluris* travaille ; M. KRIESCHER précise que la zone de loisirs est bien incluse dans l'étude. Différentes constatations ont d'ores et déjà pu être émises par le bureau d'étude, comme le manque de circulation piétonne entre le quartier nord et le hall omnisports, l'insuffisance des services à destination de l'enfance (crèches) et des seniors ou encore la nécessité de réfléchir à une identité communale. Les autorités communales jugent intéressant d'avoir une vision d'un bureau extérieur même si parfois elles ne sont pas tout à fait



d'accord avec les constatations émises telles que celle relative à l'esprit de cloché des différents quartiers.

L'étude prévoit en outre une forte augmentation des habitations d'ici 2035. Sur les 101 zones d'inondation, 37 ont été classifiées en aléa élevé contre 23 en aléa moyen. En matière de parking, 140 emplacements ont pu être identifiés. Le bureau d'étude juge la signalisation des parkings presque inexistante et leur répartition plutôt disparate.

La prochaine étape consiste en la rencontre des acteurs clés de la commune. L'étude devrait être clôturée en mars-avril 2018.

M. VAN HERPS souhaite savoir si une étude similaire sera réalisée sur les autres villages de la commune. M. LEGROS explique qu'une telle étude nécessite des engagements communaux, que ce soit en termes d'actions ou d'investissement budgétaire. Toutefois, la commune réfléchit au développement des autres villages, le PCDR en est d'ailleurs un exemple concret.

## **5. Résumé activités CCATM 2017 et présentation de la situation des divers projets en cours**

*NB : une liste des actions menées au cours de l'année 2017 a préalablement été envoyée aux membres de la commission. Ci-dessous ne figureront que les actions qui ont récemment fait l'objet d'une quelconque évolution.*

Maison rurale : la procédure d'adjudication a été relancée ; le marché a été scindé en 5 lots afin d'en diminuer les coûts. L'ouverture des offres a eu lieu le 14 décembre et a abouti à une diminution des coûts de 127.000 €. La commune va analyser ces offres de plus près avec l'auteur de projet. Elle espère attribuer le marché pour le printemps 2018.

Lotissement au nouveau Chirmont : M. LEGROS explique qu'une certaine latitude en matière de construction a engendré une série de conflits qu'il convient désormais de régler, notamment à travers une meilleure gestion de la zone qui permettrait d'avoir une ligne de conduite tout en s'adaptant à l'évolution du mode de vie des habitants. M. KRIESCHER propose d'établir une charte de fonctionnement.

Piétonnier à Comblain-la-Tour : la commune va préparer une convention de 30 ans avec la Fabrique d'églises afin de la présenter à la tutelle.

Parking éco-voiturage : le dossier a été adapté aux nouvelles réglementations prévues dans le Code de Développement Territorial. La commune recevra prochainement les documents nécessaires à la demande de permis d'urbanisme.

Appel à projets « Prime Vert » : un nouvel appel à projet a été lancé par la Ministre DE BUE. Celui de la Place Del Cour, proposé dans le cadre de l'appel à projets *Prime Vert*, pourrait être adapté aux critères d'éligibilité du nouvel appel à projet puis déposé pour le mois d'avril. La subvention peut atteindre 60.000 € (à condition que tous les critères d'éligibilité soient pris en compte). Le projet de la Place Del Cour s'intègre d'ailleurs dans la stratégie de développement communal puisqu'il est repris dans le PCDR et dans les premières analyses du bureau *Pluris*.

Règlement des terrasses : un pré-projet de règlement a été réalisé par M. KRIESCHER. Il sera prochainement analysé par la zone de police, le Collège et le Conseil afin d'être mis en œuvre dès le printemps prochain.

Marquages des zones 15 minutes : la commune souhaiterait obtenir les prix pour le mois de janvier afin d'attribuer le marché rapidement.

#### **6. Objectifs CCATM-CLDR 2018 priorisation de dossiers – règlement terrasses, marquage et stationnement, changements des limites d'agglomération à Fairon et Filot et adaptation du règlement de mobilité**

M. LECERF insiste sur la nécessité de passer en revue les différentes fiches constituant le PCDR afin de cibler les prochaines actions à mener. Cette analyse sera réalisée en janvier 2018. Mme SAUVAGE souhaiterait néanmoins que le projet de liaison lente entre Filot et Hamoir se concrétise. M. LECERF explique qu'il y travaille par un autre biais que le développement rural.

#### **7. Divers**

Il conviendra d'interroger le Développement rural afin de connaître le fonctionnement des CCATM-CLDR à partir de 2018, la CCATM devant désormais respecter les nouvelles réglementations prévues dans le Code de Développement Territorial entré en vigueur en juin 2017.

Mme JASPART a participé à une séance d'information sur le Schéma de Développement Territorial. La vision du développement territorial à l'échelle régionale a été présentée aux différentes communes. Les remarques des participants sont à émettre pour le 31 janvier 2018. Mme JASPART invite donc les membres à prendre connaissance du document et lui faire part de leurs éventuels commentaires avant la fin de l'année.

M. HANTIAUX contactera prochainement l'AViQ afin de prendre connaissance des actions à mettre en œuvre pour encourager le respect des emplacements pour personnes en situation de handicap.

M. VAN HERPS souhaite connaître les moyens d'actions de la commune en matière de sécurité routière, notamment entre Hamoir et Comblain-la-Tour. M. LEGROS précise que la commune va procéder à une demande de limitation de vitesse à 50 km/heure à Fairon. Un déplacement des radars préventifs sera également envisagé afin de conscientiser les automobilistes. Des radars répressifs seront par ailleurs prochainement acquis. M. LECERF ajoute enfin qu'un tronçon de route relativement dangereux se situe sur la commune d'Ouffet et qu'il conviendrait de contacter les autorités communales afin de les encourager à mener des actions sur ce tronçon. Mme BISSOT ajoute que les riverains d'Insegotte souhaitent y limiter la vitesse à 50 km/heure. M. LECERF doute toutefois que cette route soit dans les conditions spécifiques aux zones 50 km/heure.

M. JACOB souhaite connaître l'état des lieux de la situation à Chirmont. M. KRIESCHER émet la proposition de se rendre sur place avec les membres de la CCATM afin d'y mesurer les diverses nuisances et donner davantage de poids dans l'application de certaines décisions.

M. LEGROS procède ensuite à l'état des lieux de divers petits projets tels que les échanges avec la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'école de Fairon, l'installation de la chaudière à l'école de Comblain-la-Tour, les travaux de rénovation à la salle Talier, les différents projets de lotissements.

La réunion se clôture à 21h30.

Claude Kriescher,  
Président

Mélanie Jaspard,  
Secrétaire